



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Procès-verbal de délibération

Participants / Diffusion

M. Rolland RUSSIER
M. Jean-Michel de LAGUARIGUE
M. Nicolas SZYBURA
Mme Pauline REGNAULT
Mme Sophie DUBRUEL
M. Sébastien KAFI
Mme. Marine BOUVIER
M. Matthieu LEVY
Mme Carine GUIDALI
M. Axel DIEUZAIDE
M. Marc LIMOUSE
Mme Florence LIMOUSE
M. Dominique ZIEGLER
M. Philippe DOLLEANS

La direction du groupe ARTELIA :
M. Benoît CLOCHERET

Les Directeurs Généraux de chaque secteur du
groupe ARTELIA

Les membres des Comités d'Etablissement du
groupe ARTELIA

Les membres de l'Association ARTEVOILE

ARTEVOILE

Association Loi de 1901 – 2, avenue François Mitterrand 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS

04 février 2016

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Procès-verbal de délibération

Objet

Le 4 février 2016 à 19h30, l'Association ARTEVOILE s'est réunie dans les locaux ARTELIA 50, avenue Daumesnil à Paris, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le Bureau par invitation par courriel à tous les membres de l'Association ARTEVOILE, la direction d'ARTELIA et membres des CE ARTELIA.

La séance est déclarée ouverte à 19h30, sous la présidence de Sébastien Kafi.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Rapport d'activités 2015,
- Rapport financier 2015,
- Quitus au Bureau,
- Renouvellement des membres du Bureau,
- Evolution des règles de cotisation,
- Subventions CROS,
- Programme d'activités 2016,
- Programme financier 2016.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du compte de résultat et du bilan des comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve le bilan et les comptes dudit exercice dans toutes les parties et donne au Bureau quitus de l'exercice de leur mandat pour l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate l'expiration du mandat de tous les membres du Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle accepte la démission de tous les Membres du Bureau sortant.

Les nouveaux membres sont nommés pour une période d'un an qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sont élus au Bureau :

- **Président** : Sébastien KAFI
- **Vice-président** : Carine GUIDALI
- **Secrétaire** : Nicolas SZYBURA
- **Trésorier** : Axel DIEUZAIDE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sébastien KAFI, Carine GUIDALI, Nicolas SZYBURA et Axel DIEUZAIDE déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

3. Troisième résolution

La cotisation à l'association est fixée, à partir du 1^{er} janvier 2016, à un prix de 20€/an, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les modalités de cotisation sont détaillées ci-dessous :

Employé ARTELIA • Participant croisière semaine ou weekend • Participant Baticup • Membre du Bureau	20 €
Ayant droit ARTELIA (mari, femme ou enfant d'un employé) • Participant croisière semaine ou weekend	20 €
Extérieur skipper ou marin • Participant croisière semaine ou weekend	Cotisation offerte
Tout participant d'un weekend au Havre • Entraînement ou régata (licence FFVoile obligatoire)	Ne cotise pas

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve les modalités relatives à la cotisation présentée par le Bureau.

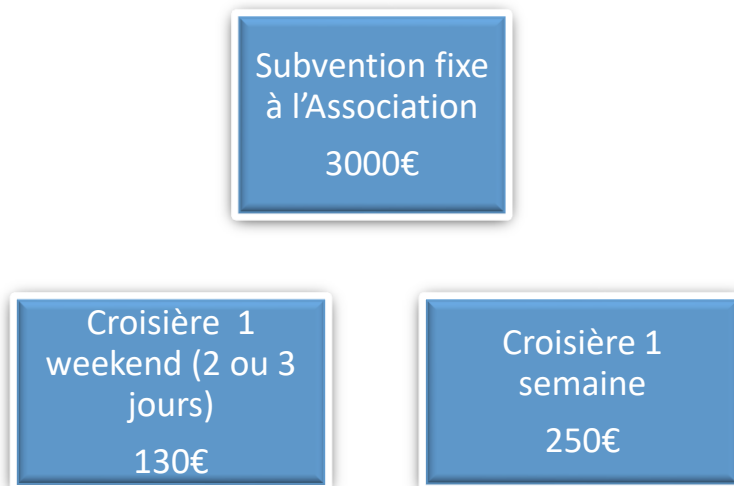
4. Quatrième résolution

Les subventions des CROS (Comités Régionaux des Œuvres Sociales : CROS Nord géré par le CE Bâtiment & Industrie, CROS Med Ouest géré par le CE Ville & Transport, CROS Est géré par le CE Eau & Environnement) se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe permet d'assurer un « chapeau » et sera indépendante du nombre de participants de l'année. Elle doit être considérée par le CE comme une subvention à une association.

La part variable, selon le voyage proposé semaine ou weekend, est donnée par participant. Une « avance » est donnée à l'Association en début d'exercice, une fois les participants connus, l'excédent sera reporté sur l'année suivante, le complément rétribué à l'association.

Le Bureau a donc acté les montants suivants, qui sont la reconduction des règles déjà en vigueur :



L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve la proposition de subventions CROS présentée par le Bureau.

5. Cinquième résolution

Pour la saison 2016, l'Association propose d'organiser les sorties suivantes :

- Une croisière d'une semaine à Naples en mai 2016,
- Une croisière d'un weekend en juin 2015 à Groix en même temps que la Baticup,
- Une croisière d'un weekend en septembre 2016 en zone méditerranée,
- Des weekends entraînement régate au Havre,
- La Baticup Atlantique en juin 2016,

Pour les sorties dont la durée excède le week-end, les participants sont tenus de poser un ou plusieurs jours de congés, y compris pour les régates.

6. Questions diverses

Plusieurs actions sont à entreprendre au cours de l'année 2016 : la diversification des participants collaborateurs ARTELIA, de secteurs d'activités divers et d'implantations géographiques différentes, la montée en compétence de marins pour assurer la sécurité, l'augmentation ainsi que le renouvellement de la flotte de marins et skippers, la diversification des activités.

La question de la nomination d'un responsable sécurité, permettant de définir les objectifs et les actions à mener en 2015 est posée.

L'association a décidé de prendre à ses frais une assurance d'un coût annuel de 1750€ environ qui couvre le rapatriement de l'ensemble des participants avec une couverture géographique mondiale. Cette assurance complète les assurances Groupe ARTELIA en place.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,

Sébastien KAFI

Le Vice-président,

Carine GUIDALI

Le Secrétaire,

Nicolas SZYBURA

Le Trésorier,

Axel DIEUZAIDE